



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal,

Etaient excusés(s) : Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine M. RUSE Serge donne procuration à M. DELIEGE Fabrice

Etaient absents(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Subventions 2025

Délibération n°2025 - 13

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 1

Excusés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation
28/03/2025

Date d'affichage
07/04/2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

07/04/2025

Sylvie Delorme propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins une abstention M. RUSE Serge étant président de l'association de pétanque) des votants, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ABACFOM	100 €
ASCB (Handball)	1 050 €
BTT (Tennis-de-table)	378 €
ECOLE DE MUSIQUE	1 092 €
ESBR (Football)	2 157 €
K-DANSE ET GYM TONIC	1 155 €
PETANQUE CLUB	252 €
SMBB (Basket)	533 €
TCB (Tennis)	483 €
MEDIATHEQUE DU BAYONNAIS	1 000 €
EURON BIEN ETRE	294 €
AMIS DE L'ORGUE	189 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE L'EURON	300 €
BAIO LOISIRS	483 €
JUDO	777 €
JUMELAGE	210 €
SOUVENIR FRANCAIS	100 €

Le logo de la Commune de Bayon devra figurer sur tout support de communication des activités proposées par les associations bénéficiaires, à titre de partenaire.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,
Le Maire

